

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Tenco Douglas Beits Transparant

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Teinture de couleur transparente pour la protection et l'embellissement du bois Douglas dans et sur le jardin.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Touwen & Co

Edisonweg 30

3899 AZ Zeewolde

The Netherlands

Tel: +31 (0)85-018937

info@touwen.nl

· **Service chargé des renseignements:** Centre Antipoisons

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nationaal Vergiften Informatie Centrum: +31 (0) 30 274 8888

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

Antigifcentrum

070 245 245 (+32)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P301 - EN CAS D'INGESTION: Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Reaction mass (3:1) of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazool-3-on and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on; poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]- ω -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-, poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]- ω -hydroxy-. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparent

(suite de la page 1)

Contient des produits biocides: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbatrices du système endocrinien, ou identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement délégué (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 104810-47-1	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]- ω -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]- ----- Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	0,1-0,2%
CAS: 104810-48-2	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]- ω -hydroxy- ----- Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	0,1-0,2%
CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate ----- Acute Tox. 3, H331 STOT RE 1, H372 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C $\geq$ 0,1 %	$\geq$ 0,025-<0,1%

(suite page 3)

NL/F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparent

CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	(suite de la page 2) ≥0- <0,05%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 911-418-6 Reg.nr.: 01-2120764691-48	Reaction mass (3:1) of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazool-3-on and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Skin Sens. 1, H317 EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 0,6% Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0- <0,0015%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas applicable.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 4)

NL/F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparent

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

• **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 55965-84-9 Reaction mass (3:1) of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazool-3-on and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on;

WGW (Pays-Bas) Valeur à long terme: 0,2 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

• **Protection des mains:** Pas nécessaire.

Matériau des gants

Matériau approprié: NBR Nitril

Epaisseur du matériau des gants: 0,425 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min.

Recommandée marque des gants Ansell Sol-Vex 37-900

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min.

Recommandée marque des gants Ansell Sol-Vex 37-900

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

NL/F

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparent

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	135 mm²/s
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,04 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	Aucune autre information disponible.
· Forme:	Liquide
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,1 %
· Eau:	64,9 %
· VOC (CE)	Limites UE pour ce produit (Cat. A/e): 130 g/l. Ce produit contient max 20 g/l COV.
· Teneur en substances solides:	50,0 %
· Changement d'état	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes	Non déterminée.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparant

(suite de la page 5)

- | | |
|--|-------|
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 55406-53-6 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

Oral	LD50	1.470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,89 mg/l (rat)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	597 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

CAS: 55965-84-9 Reaction mass (3:1) of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazool-3-on and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on;

Oral	LD50	457 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	660 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,36 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparant

(suite de la page 6)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
CAS: 6846-50-0	1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthyleendiisobutyrat	Liste II
CAS: 556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Inhalatoire	LC50	1,3-1,6 mg/l (poisson) 96h
CAS: 55965-84-9 Reaction mass (3:1) of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazool-3-on and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on;		
Inhalatoire	LC50	0,22 mg/l (poisson)
	NOEC	0,098 mg/l (poisson) chronic

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Risque lié à l'eau (NL) : Z(1)
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 8)

NL/F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparent

(suite de la page 7)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	néant
	néant
· ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

NL/F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparant

(suite de la page 8)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux:

Risque lié à l'eau (NL) : B(4)

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Contact:

Touwen & Co

info@touwen.nl

· Numéro de la version précédente: 5

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 10)

NL/F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2025

Nom du produit: Tenco Douglas Beits Transparent

(suite de la page 9)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les sections comparées à la version précédente modifiée sont marquées d'un astérisque (*).

NL/F